

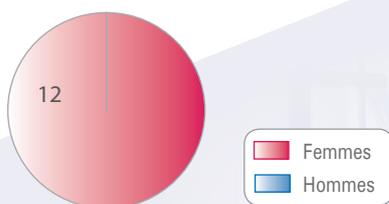
## Observatoire de la formation

### 42<sup>ème</sup> promotion de directeurs pénitentiaires

#### A retenir

- La 42<sup>ème</sup> promotion de directeurs des services pénitentiaires (DSP) est entrée en formation le 24 septembre 2012 ;
- Elle est composée de 12 élèves, uniquement des femmes ;
- La moyenne d'âge est de 29,2 ans ;
- Tous les élèves sont au moins titulaires d'un diplôme de niveau Bac +4 ;
- Principale attente vis-à-vis de la formation : Management opérationnel et stratégique ;
- Principal intérêt du métier : la diversité des problèmes à résoudre ;
- Principale difficulté à exercer le métier : la gestion des ressources humaines.

#### Structure par sexe - Effectifs



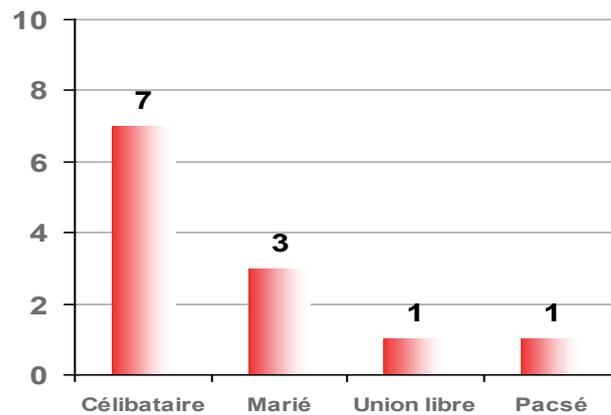
La tendance à la féminisation des personnels de direction atteint son paroxysme avec la 42<sup>ème</sup> promotion des DSP puisqu'elle est uniquement composée de femmes (12).

#### Répartition par âge - Effectifs



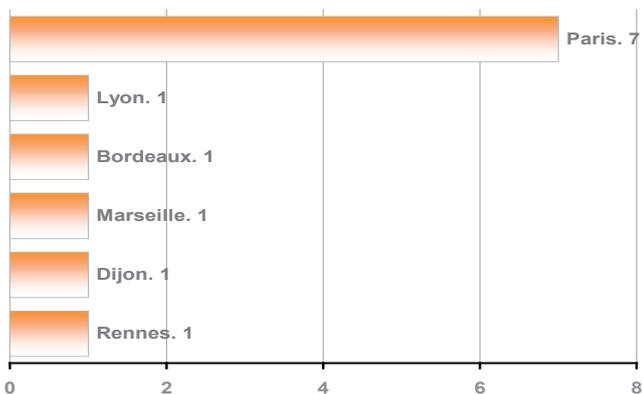
De la même manière que l'ensemble des corps professionnels, les élèves directeurs voient leur moyenne d'âge gagner des points au fil des promotions, passant de 26,9 ans pour la 35<sup>ème</sup> à 29,2 ans pour la 42<sup>ème</sup>.

Situation matrimoniale - Effectifs



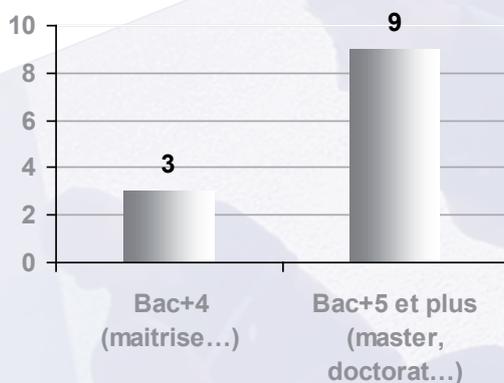
La majorité du groupe se déclare célibataire, tandis que 3 élèves sont mariées, une pacsée et l'autre en union libre.

Origine - Effectifs



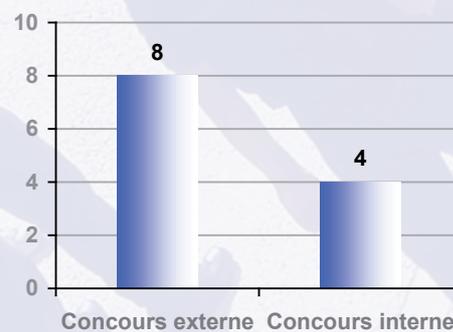
La DISP de Paris est de loin la première région pourvoyeuse d'élèves directeurs avec 7 membres de la promotion. Quatre directions régionales ne sont pas représentées cette année, Strasbourg, Toulouse, Lille et les MOM.

Diplômes - Effectifs



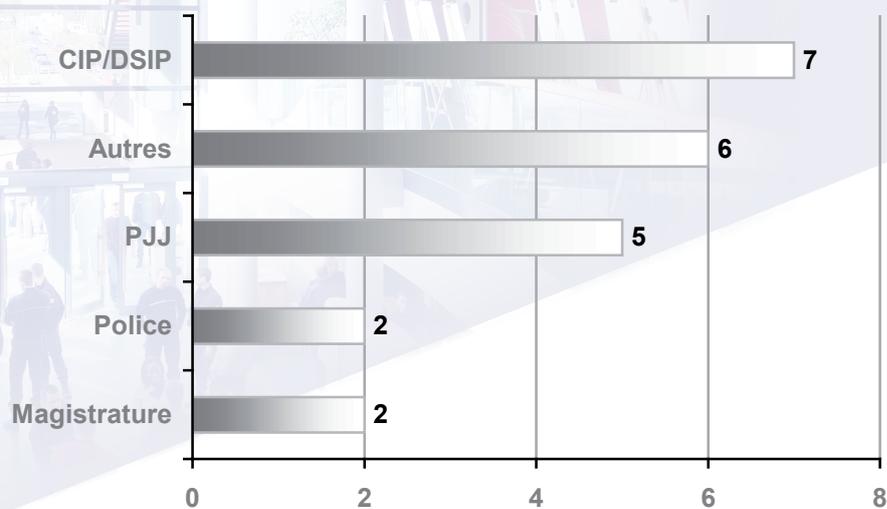
Bien que le concours soit accessible aux titulaires d'une licence, 9 élèves ont un niveau bac +5 et 3 élèves un niveau bac +4. De la même façon que les promotions précédentes, les élèves sont donc « surdiplômées » au vu du niveau requis. 11 élèves sont diplômées en droit et 1 en science/informatique.

Modalités d'entrée - Effectifs



Concernant le recrutement, 8 femmes ont été recrutées via le concours externe et 4 via le concours interne. Ces dernières sont trois anciennes CPIP et une élève issue de la CPI. Leur ancienneté moyenne dans l'AP est de 9 ans, allant de 5 à 15 ans. 3 élèves ont déclaré n'avoir aucune expérience professionnelle.

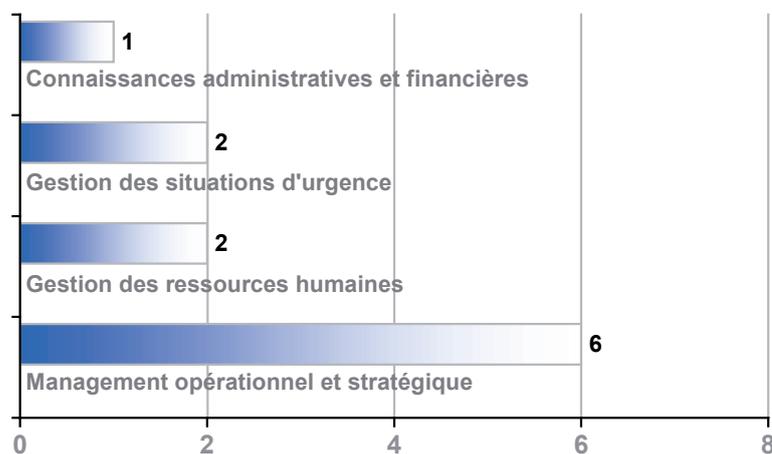
### Nature des autres concours passés - Citations



Bien que la majorité de la promotion soit diplômée en droit, seules 2 élèves ont passé le concours de la magistrature. Concernant les autres concours passés, c'est le domaine de l'insertion et de la probation qui a été le plus

plébiscité par les répondantes, avec 7 élèves ayant tenté le concours de CPIP ou de DPIP. Les concours de la PJJ et de la police ont respectivement été passés par 5 et 2 élèves.

### Attentes vis-à-vis de la formation – Effectifs

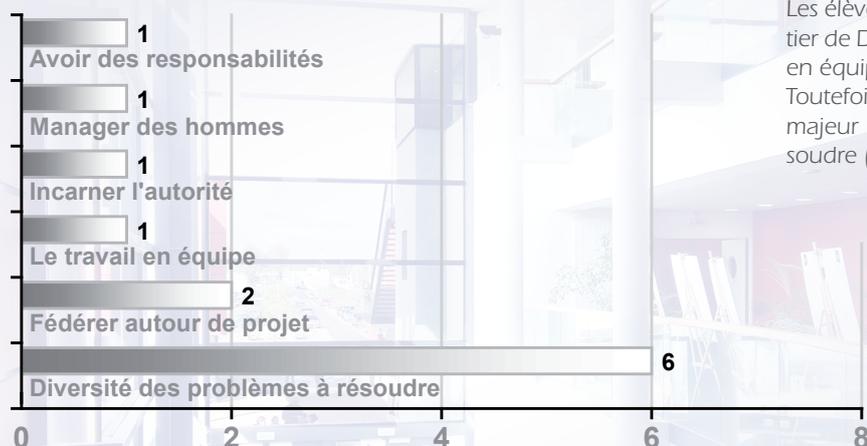


Les attentes vis-à-vis de la formation touchent principalement au management opérationnel et stratégique (6 citations). La gestion des ressources humaines (2 citations) et

celle des situations d'urgence ont été citées chacune à deux reprises tandis que les connaissances administratives et financières touchent seulement une personne.

## REPRESENTATION DU METIER

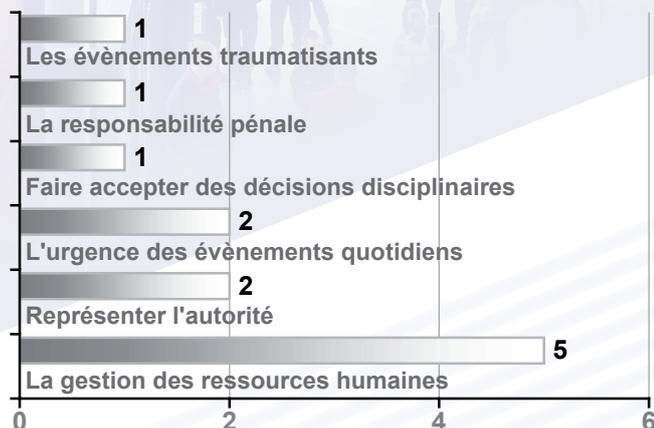
### Intérêt du métier de DSP - Effectifs



Les élèves trouvent des intérêts assez variés à exercer le métier de DSP, tels que fédérer autour de projet (2) ou travailler en équipe (1).

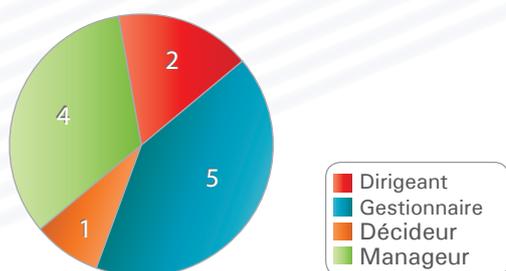
Toutefois, la moitié de la promotion se rejoint sur un aspect majeur de la profession : la diversité des problèmes à résoudre (6).

### Difficulté à exercer le métier de DSP - Effectifs



Selon les élèves, les difficultés que peut rencontrer un DSP dans l'exercice de son métier sont nombreuses et variées. En premier lieu, la « gestion des ressources humaines », appréhendée par 5 répondants, est un aspect important de la fonction. Puis, citées par deux élèves, « l'urgence des événements quotidiens » et « la représentation de l'autorité » sont chacune perçue comme une difficulté majeure du métier. Enfin, les événements traumatisants, la responsabilité pénale ainsi que l'acceptation des décisions disciplinaires sont tout trois cités à une reprise.

### Rôle du chef d'établissement - Effectifs



Interrogés sur la représentation qu'ils se font du principal rôle tenu par le DSP, les élèves sont partagés entre l'image du gestionnaire (5), du manager (4), du dirigeant (2) et finalement du décideur (1). Le rôle de gestionnaire souligne davantage la diversité des activités qui les attendent sur le terrain ainsi que l'aspect administratif de la fonction, tandis que le rôle de manager souligne l'aspect humain et relationnel du métier.

### 42<sup>ème</sup> promotion de directeurs pénitentiaire

## OBSERVATOIRE DE LA FORMATION

Directeur de la publication : Claire DOUCET - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU  
 Rédaction : Laurent GRAS, Marie LAPEYRONIE  
 Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Laetitia Eleaume, Reprographie)

